

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Conseil municipal du 13 décembre	p 2
Nouveaux habitants	p 3
Urbanisme en Angoumois	p 3
Ah L'année 2014	p 3
Élections municipales	p 4
Repas des Aînés	p 5
Préfecture	p 5
Exercice militaire	p 5
Soirée country du SCM Foot	p 6
Présence Verte	p 6
Expos B.D. à la MJC	p 6
Randonnées de Boëme	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda janvier février	p 8



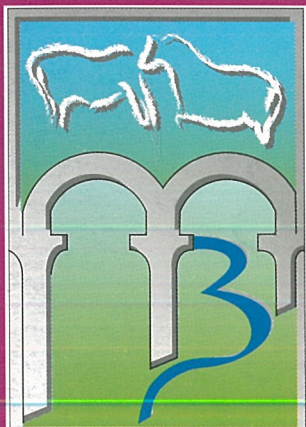
La paire Noël est passée..!

Photo Alain PORTE

MES MEILLEURS VOEUX POUR UNE TRÈS BELLE ANNÉE

Bulletin
BULLETIN
d'information locale
édité sous la responsabilité
du Conseil municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 334
JANVIER
2014



Mouthiers sur Boëme

L'année 2013 s'achève avec une note de bonne humeur pour les élus qui ont suivi tout au long de cette année la construction de **notre médiathèque**.

Cette superbe structure culturelle a revalorisé sans conteste ce quartier du bourg occupé par des ruines vacantes.

Vous êtes tous invités le 18 janvier prochain à 11 heures à son inauguration.

En mars prochain, vous allez être conviés aux urnes pour élire l'équipe municipale.

Vous savez tous, aujourd'hui, que je me retire de la vie publique après 25 années au service de la commune et surtout de ses habitants.

Ce n'est donc pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous pour la dernière fois pour vous présenter les vœux de la nouvelle année.

J'espère de tout cœur que vous êtes heureux de vivre dans notre belle commune et que toutes les

structures et services mis à disposition durant toutes ces années vous permettent d'adoucir votre quotidien.

Nous traversons depuis quelques années une période économique difficile et nous souhaitons que vous soyez de moins en moins nombreux à subir les affres de celle-ci.

Nous souhaitons sincèrement que l'année 2014 permette à chacun d'entre vous de trouver sa place méritée dans notre société et que vous puissiez ainsi vivre sereinement vos projets familiaux ou individuels.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année ; que votre cercle d'amis vous reste fidèle, que vous-même et tous les êtres qui vous sont chers ne soyez pas touchés par la maladie afin de vivre pleinement et avec bonheur l'année 2014.

Le Maire
Cécile FORGERON

PAVE (Plan mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public))
La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux communes de réaliser un PAVE et de mettre en accessibilité les ERP.

Le conseil municipal
-décide d'adhérer au groupement de commande constitué par la CDC pour la réalisation du PAVE et du diagnostic d'accessibilité sur les ERP et de confier la coordination à la communauté de communes
-délimite le périmètre du PAVE depuis le Peuplier Major jusqu'au cimetière d'une part et de la salle omnisports à la combe de chez garnaud d'autre part.

Assainissement collectif

Le conseil municipal décide de porter les tarifs de l'assainissement collectif à :
636,24 € pour la participation au raccordement
1,1038 € HT le m³ d'eau à compter du 1er janvier 2014.

Lotissement la Chauvéterie

Afin de tenir compte des dépenses réelles engagées et des subventions obtenues sur les travaux de viabilisation du lotissement « la Chauvéterie », le conseil municipal décide de fixer à 17 € le m² le prix de vente des terrains pour les logements en accession à la propriété.

Place Petite-Rosselle

Le conseil municipal valide le projet d'aménagement de la place Petite-Rosselle tel que présenté ; à réception des devis des entreprises consultées, le conseil délibérera pour le choix de l'entreprise chargée des travaux.

Modifications simplifiées du POS
Deux modifications simplifiées du POS se déroulent en même temps que sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ces deux modifications concernent :
-l'adéquation du POS avec l'installation de l'éolien
-la réduction de 20% de la surface minimum des parcelles pour la construction.

Convention Commune/centre social intercommunal

Le conseil municipal renouvelle la convention liant la commune et le centre social par une mise à disposition d'un agent communal pour le transport des activités du centre social, principalement les centres de loisirs, à raison de 5 heures par semaine. Les heures réalisées sont facturées au centre social.



Modifications budgétaires

Le conseil municipal procède aux dernières modifications budgétaires de l'année sur le budget communal en fonctionnement et en investissement (notamment pour les travaux en régie, le remboursement anticipé du prêt relais TVA médiathèque,...)

Dissolution SIVOS La Couronne

Dans le cadre de la dissolution du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du collège de La Couronne au 31 décembre 2013, le conseil municipal approuve la répartition du solde de trésorerie et du patrimoine de ce Syndicat.
Le solde de trésorerie (5 931,24 €) est réparti entre l'EPLÉ, le foyer socio-éducatif et l'UNSS du collège.
Le solde du patrimoine (135 395,55 €) est réparti entre le département, la commune de La Couronne et le collège de La Couronne.

Nouveaux Rythmes scolaires

Le conseil municipal -valide, à compter de la rentrée 2014-2015, pour les écoles élémentaire et maternelle, l'organisation des activités périscolaires comme suit :

Ecole maternelle cycle 1
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : après la pause méridienne soit de 13 h 30 à 14 h 15

Ecole élémentaire cycle 2
Lundi, mardi après la pause méridienne soit de 13 h 30 à 14 h 15, jeudi, vendredi avant la pause méridienne soit de 11 h 45 à 12 h 30

Ecole élémentaire cycle 3
lundi, mardi avant la pause méridienne soit de 11 h 45 à 12 h 30, jeudi, vendredi après la pause méridienne soit de 13 h 30 à 14 h 15.

-valide la formulation des nouveaux statuts de CBC comme suit :

« compétence facultative :
-les activités de loisirs et des jeunes et les actions périscolaires : nouveaux temps d'activités périscolaires issus du décret du 26 janvier 2013, les garderies périscolaires. Sont exclus du périscolaire les temps de restauration-cantine et les transports.

-création et entretien des bâtiments scolaires, élémentaires et pré-élémentaires comprenant les locaux pédagogiques et les locaux des restaurants scolaires. Sont exclus les services des écoles".

Géocharente

Le conseil municipal décide d'adhérer à la plate-forme GEOCHARENTE mise en place par le département de la Charente et le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique), infrastructure d'information géographique conforme à la loi du 5 janvier 2011.

Cette plate-forme permettra aux collectivités de publier les données géographiques liées à l'urbanisme.



JEUDI 16 et 30

Jusqu'en 2012 et depuis de nombreuses années, la municipalité accompagnée des responsables des associations locales, recevait les nouveaux habitants de l'année, en septembre.

Le conseil municipal a changé la formule et décidé d'inviter les nouveaux arrivants en début de chaque année à l'occasion de la présentation des vœux au personnel communal.

Cette petite cérémonie se déroulera le **MERCREDI 8 JANVIER 2014 à 18 HEURES 30** à la MJC (place de la gare). Les familles concernées recevront une invitation personnelle, mais au cas où certaines d'entre elles seraient « oubliées » car non connues de nos services, nous invitons celles-ci à se faire connaître en mairie.



AH L'ANNÉE 2014

C'est déjà son tour et avouons qu'elle n'a aucune allure à priori. Essayez de faire une rime ! Avec 2013, c'était facile : 2013 année à l'aise, année balèze.
Mais 2014 quoi en faire
Sera t-elle l'année pâle, celle de la sagesse tibétaine, où sans délai lama se mobilise
Une année juvénile avec plein de points noirs ?
Une année stésie sans douleurs ni mauvais moments ?
Une année mie, qui nous laisse sur notre faim, sans casser la croûte ?
Une année mone, simone qu'on aura beau voir, on ne verra que le temps qui passe ?
Une année vrisme, pleine de ruptures et de changements...désirés ?
Une année ton, qui mangera nos récoltes avant terme

Ou bien en ferons nous l'année stères, qui au delà de la Bretagne, sera belle aux énergies renouvelables ?
L'année momètre, avec du vent qui porte toutes les voiles à bon port, décoiffe toutes les voilées vers l'émancipation ?
L'année fertiti, une année royale, riche en projets neufs (tout le contraire d'une année anti-Caire) ?
Forcément elle sera un peu de l'autre et de l'une, car justement en 2014, de lunes il y en aura 12 pleines et 13 nouvelles.

2014, c'est donc parti comme en 14 Elle sera comme on le vœux, de santé, de félicité, de comptes créditeurs et de petits bonheurs.

Dans ce numéro nous présentons les éléments du diagnostic fait à l'échelle des 39 communes de l'Angoumois. Au cours des mois prochains seront présentés les orientations et les prescriptions qui feront l'urbanisme des prochaines années dans toutes ces communes.

- Une croissance démographique retrouvée depuis 1999, grâce à des apports migratoires ;
- Malgré un vieillissement annoncé, une attractivité durable ;

Une offre adaptée et collectivement maîtrisée en logement :
- Une consommation foncière importante de 480 ha de 2002 à 2007 soit 96 ha /an
- Une perspective de 150 000 habitants à 10 ans, soit la mobilisation d'environ 10 000 logements ;

Une Accessibilité /Mobilité structurée par 3 échelles (Angoumois, « port de la LGV » ; Angoumois, base associée de la ligne est-ouest Limoges-La Rochelle (TER et RN141) ; Une offre de mobilité qui doit garantir transport en commun et cheminement doux).
- Une nécessité de lier le développement urbain avec le transport en commun.

Economie :
- Plus de 800 ha de zones aménagées dont 90% occupés
- 42 ha de disponibilités commercialisables d'ici deux ans (19ha sur Euratlantic ; 22ha à Bel Air et 7ha aux Montagnes ouest).
- 543 hectares en projets sans vision d'ensemble à l'échelle de l'Angoumois.

Environnement :
- Des paysages et une agriculture sous pression des extensions de l'habitat.
- Des paysages qui concourent à l'attractivité angoumoisine
- Un développement urbain qui ignore trop les qualités et atouts des paysages de l'Angoumois
- Des ressources naturelles (notamment eau) qui constitueront l'une des conditions du développement (quantité, qualité, durabilité)
- Une agriculture productrice d'espaces, plus que de produits localement consommés
- Une forêt peu valorisée
- Un territoire très voiture, donc très « carboné »

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal
**VENDREDI
10 JANVIER
20 H 30**

**QUI VA-T-ON ÉLIRE
LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?**

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

**COMMUNE
DE 1 000 À 3 499 HABITANTS**

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- > Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- > Election des conseillers communautaires

**QUI PEUT VOTER
LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?**

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

ÉLECTEURS

**ÉLECTEURS
Ce qui va changer**

**Votez :
un geste citoyen**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

REPAS ANNUEL DES AINÉS

Le repas offert par la commune aux administrés de plus de 62 ans aura lieu le dimanche 19 janvier 2014 à 12 heures à la salle Gilles Ploquin.

Les personnes concernées (âgées de plus de 62 ans et/ou leurs conjoints) ont dû recevoir une invitation personnelle par courrier. Si tel n'est pas le cas, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et invitons les personnes concernées à se faire connaître en mairie.

OBJETS TROUVÉS

Un gilet beige a été trouvé à la salle des fêtes Gilles Ploquin après le repas de « Génération Boème » du 8 décembre dernier ; le réclamer auprès du club.

PASSEPORTS, CARTES D'IDENTITÉ, CARTE GRISE, PERMIS DE CONDUIRE

Horaires d'accueil du public du bureau de l'identité et de la circulation à la Préfecture de la Charente

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 12 H 45**
-guichets cartes grises
-guichets permis de conduire (et commissions médicales)
-accueil général

Accueil téléphonique cartes grises, permis de conduire et Cartes d'identité, passeports :
de 9 h à 10 h 30 et de 14 à 15 h 30
du lundi au vendredi n° d'appel
05.45.97.62.33

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 14 H À 15 H 30**
Ouverture d'un dépôt express UNIQUEMENT réservé au dépôt de dossiers de CARTES GRISES (changement de propriétaire, changement d'adresse et duplicata) avec paiement par carte bancaire. Les dossiers de permis de conduire ne sont pas reçus les après-midis.

EXERCICE MILITAIRE DANS LA COMMUNE

Le 1erRIMA d'Angoulême nous informe qu'il effectuera un exercice en secteur civil dans le département de la Charente du lundi 13 au vendredi 31 janvier 2014. Cet exercice verra l'engagement, sur le terrain, d'environ 80 militaires, 8 véhicules blindés, 1 véhicule de liaison et 2 camions.

Des munitions à blanc seront utilisées dans les secteurs hors habitations. Le 1erRIMA s'engage au respect de la propriété privée, du code de la route et de la quiétude des habitants. Les déchets de tir seront ramassés.



S.C.M. FOOT

SAMEDI 11 JANVIER
20 H
Salle G. PLOQUIN

SOIRÉE CONTRY

Entrée : 5 €
(gratuit pour
les - 16 ans)



Buvette Crêpes

Vincent GAZDA
expose ses B.D.

à la M.J.C.

du 26 janvier
au 9 février

PRÉSENCE VERTE CHARENTE SERVICES À DOMICILE
sur tout le département de la Charente

Livraison de repas

Des repas livrés pour tous les jours de la semaine, midi, soir.

Nous vous garantissons :

- la possibilité de choisir votre menu
- une alimentation saine et équilibrée
- des repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

Jardinage et petit bricolage

Jardinage :

- Entretien des espaces engazonnés
- Taille des fleurs
- Ramassage des feuilles
- Arrosage
- Plantations de printemps et de l'automne...

Petit bricolage :

- Changement de robinet et de joints sanitaires
- Installation et fixation de petits équipements de rangement
- Peinture de volets....

Un abonnement au plus juste des besoins
Intervenants qualifiés et sérieux
Nous intervenons avec notre propre matériel

05 45 97 81 30
presenceverte16@msa-services.fr

ou à l'agence Groupe MSA (Angoulême, Barbezieux, Confolens, Mansle, Segonzac)



BALADES POUR LES 70-80 ANS (+ ou -)

Depuis presque un an il est organisé à Mouthiers, tous les jeudis après-midi, une balade d'une heure, (éventuellement d'une heure et demie), pour les personnes âgées de 70 ans (ou moins) à 80 ans (et plus) qui souhaitent « prendre l'air » ou faire un peu d'exercice. Actuellement le groupe, qui varie de 8 à 15 personnes, découvre des petits coins des communes de Mouthiers ou des environs à une allure convenant à tous, et ceci dans la convivialité et le partage des connaissances de chacun.

L'idée, lancée à l'origine par « **Sentiers de Boème** », a fonctionné au début sous forme de partenariat entre cette association, « **Boème Patrimoine** », « **Génération Boème** » et la « **MJC** ». Il suffisait d'être adhérent de l'une de ces quatre associations pour participer aux balades.

Pour des raisons de responsabilité des pilotes des sorties il apparaît que tous, participants et organisateurs, doivent être de la même association. « Boème Patrimoine » a donc été choisie car la moins coûteuse (5 €), l'inscription dans les trois autres associations variant de 8 à 33 €.

Comment participer ? Il suffit de se rendre le jeudi à 14h15 au point de rendez-vous, sur la place derrière l'église de Mouthiers (le Champ de Foire étant souvent complet),... puis de prendre ultérieurement l'adhésion à « Boème Patrimoine ». Le transport depuis la place jusqu'au point de départ de la balade se fait par covoiturage. Si quelqu'un a des difficultés pour venir sur la place derrière l'église, téléphoner au numéro ci-dessous, nous trouverons une solution. Renseignements au 05 45 67 92 53.



Jour	Animateur(s)	Tél.	Lieu de la randonnée	Départ Mouthiers	Point de départ	Heure départ rando	Distance
				champ de foire			
5 jan.	J-Jacques H.	06 71 11 75 87	MOUTHIERS	13 ^h 45	Place du champ de foire	14 ^h 00	7 km
	et J-Paul L.	06 32 23 98 78	Rando + Galette + Calendrier				
12 jan.	Guy C. et	06 31 52 74 74	MOUTHIERS	13 ^h 30			12 km
	Gérard B.	06 32 30 45 24	reconnaissance partielle circuit de la Boucle de la Boème (2)				

RANDONNEES PEDESTRES avec SENTIERS DE BOEME

Un mercredi sur deux, environ 2 heures à allure tranquille. Départ du champ de foire à 13 h 45 pour des randonnées de 6 à 8 km. Les randonneurs du mercredi sont invités à se garer près du chevet de l'église.

Vous pouvez venir tester gratuitement nos balades et randonnées : vous êtes les bienvenus. Renseignements : M. Alain BONNET 05 45 67 83 24 alain.bonnet16@hotmail.fr Mme Sandra PONTINI 05 45 67 84 30

Jour	Animateur(s)	Tél.	Lieu de la randonnée	Départ Mouthiers	Point de départ	Heure départ rando	Distance
				champ de foire			
8 jan.	Maité B.,	06 23 92 59 10	MOUTHIERS	13 ^h 45	Place des Hautes Justices	14 ^h 00	5 km
	Christine D. et	06 71 65 25 81	Rando « Les carrières » + Galette + Calendrier				
	Raymond F.	06 77 41 59 71					
22 jan.	Joël F. et	06 23 55 46 43	SIREUIL	13 ^h 45	Parking du pont de Sireuil	14 ^h 15	7,5 km
	Claude D.	05 45 67 84 11	« Le circuit des ponts »				

ETAT CIVIL

NAISSANCES

11 novembre : Enzo TROPOUE chemin de la Chaire à Calvin

14 décembre : Noa MARTINS DURAND rue des Lavandières à Gersac

DÉCÈS

9 décembre : Claude CORNAUD « la Rivière »

SUR VOTRE AGENDA

JANVIER

mercredi 8 : accueil communal des nouveaux habitants à la MJC

samedi 11 : soirée COUNTRY à 20 H à la salle Gilles Ploquin organisée par le FOOT

vendredi 17 : assemblée générale Tourbières et Loisirs à la mairie

samedi 18 : inauguration médiathèque à 11 h

dimanche 19 : repas des aînés à la salle Gilles Ploquin à 12 h

samedi 25 A.G. « génération Boème » à la salle Gilles Ploquin

samedi 25 : braderie au Secours Populaire

FÉVRIER

jeudi 6 : assemblée générale Comité de Jumelage à la mairie

samedi 8 : loto du FOOT à la salle Gilles Ploquin

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.

Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MEDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE Jean REVEREAULT

Impression : VALENTIN Angoulême

Le prochain
bulletin

sera celui de février Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 janvier. Les activités prévues jusqu'à fin mars pourront y être annoncées.

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS
RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Pas encore ouverte, la médiathèque fait déjà un carton. Et même plusieurs !



Les enfants ont chanté pour Lire en Fête.



Déjà Mouthiers en fête 2014 se prépare.

(Photos Alain PORTE)